



## Assemblée générale

Distr.  
LIMITÉE

A/48/L.31/Rev.1  
8 décembre 1993  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

---

Quarante-huitième session  
Point 38 de l'ordre du jour

ELIMINATION DE L'APARTHEID ET INSTAURATION D'UNE AFRIQUE  
DU SUD UNIE, DEMOCRATIQUE ET NON RACIALE

Algérie, Cuba, Indonésie, Koweït, Nicaragua, Nigéria,  
Nouvelle-Zélande, République-Unie de Tanzanie et  
Ukraine : projet de résolution révisé

Travaux du Groupe intergouvernemental chargé de surveiller  
la fourniture et la livraison de pétrole et de produits  
pétroliers à l'Afrique du Sud

L'Assemblée générale,

Ayant examiné le rapport du Groupe intergouvernemental chargé de surveiller la fourniture et la livraison de pétrole et de produits pétroliers à l'Afrique du Sud<sup>1</sup>,

Rappelant ses résolutions 47/116 D du 18 décembre 1992 et 48/1 du 8 octobre 1993,

Se félicitant de la mise en place du Conseil exécutif de transition en Afrique du Sud,

1. Prend acte avec satisfaction du rapport du Groupe intergouvernemental chargé de surveiller la fourniture et la livraison de pétrole et de produits pétroliers à l'Afrique du Sud et en fait siennes les recommandations<sup>2</sup>;

2. Décide de mettre fin au mandat du Groupe intergouvernemental à compter de la date d'adoption de la présente résolution;

---

<sup>1</sup> A/48/43-S/26189.

<sup>2</sup> Ibid., sect. IV.B.

3. Prie le Secrétaire général de publier avant le 30 janvier 1994, sous forme d'additifs au rapport du Groupe intergouvernemental, les réponses des Etats aux demandes qui leur ont été adressées à propos des affaires signalées dans les annexes audit rapport.

-----